

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 mars 2020

		Prés.	Abs exc.	Abs			Prés.	Abs exc.	Abs
Ludovic BUISSON	Maire	X			Bruno CARPENTIER	CM	X		
François LAURENT	Adj	X			Ghislaine ROGER	CM		X	
Christine DAVAL	Adj	X			Stéphane CARRERAS	CM		X	
Jean-Paul COMBE	Adj	X			Jean AUBERT	CM	X		
Irène CARRERAS	Adj	X			Pierre BEAU	CM	X		
Ludovic POYET	CM	X			Cindy DUBIEN	CM		X	
Stéphanie BOUCHARD	CM	X			Antoine GUIRAUD	CM	X		
Nicolas ROLLAND	CM	X			Secrétaire élu pour la séance : Monsieur François LAURENT				
Monsieur Stéphane CARRERAS donne pouvoir à Madame Christine DAVAL									
Madame Cindy DUBIEN donne pouvoir à Madame Stéphanie BOUCHARD									
Madame Ghislaine ROGER donne pouvoir à Monsieur Antoine GUIRAUD									
Sur Convocation du Maire en date du 4 mars 2020									

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 27 janvier 2020 est adopté par 14 voix Pour et 1 voix Contre.

ORDRE DU JOUR

- **Approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs 2019**
- **Affectation des résultats**
- **Vote des budgets 2020**
- **Taux des impôts locaux 2020**
- **Versement de la subvention au CCAS**
- **Avenants travaux de restructuration du Centre Culturel et de la Mairie**
- **Tarifs de location du Centre culturel 2020**
- **Renouvellement du bail commercial Hôtel-Restaurant Les Sires de Sémur**

Approbation des comptes de gestion : Budget général et budgets annexes

Monsieur le Maire présente au Conseil les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recette, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par Monsieur le Trésorier, accompagnés des états de développements des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer. Il permet ensuite au conseil de s'assurer que Monsieur le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'année 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

L'exposé entendu,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

APPROUVE les comptes de gestion de l'exercice 2019, par 14 voix POUR et 1 voix CONTRE.
Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
DECLARE que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2019 par Monsieur le Trésorier, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 **COMMUNE DE SAIL SOUS COUZAN**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-31, L. 2122-21 et L. 2343-1 et 2,
Vu le Code des communes et notamment les articles R. 241-1 à 4, R. 241-6 à 15, R 241-16 à 33,
Après avis de la commission des finances,
Ayant entendu l'exposé,

Le Conseil Municipal,
Délibérant sur le compte administratif 2019 de la Commune, établi par M. Ludovic BUISSON, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, APPROUVE par 14 voix POUR et 1 voix CONTRE :

1 Déficit d'investissement	de	273 812.86 euros
1 Excédent de Fonctionnement	de	428 485.52 euros

AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET COMMUNAL 2020

Le Conseil Municipal délibère et décide d'affecter les résultats ci-dessous de la manière suivante :

Affectation de l'excédent global d'exploitation de 123 054.56 € au compte R 002

Décide d'affecter 305 430.96 € au compte 1068.

DECIDE par 15 voix POUR.

COMMUNE

COMPTE ADMINISTRATIF 2019, BUDGET PRIMITIF 2020 et affectation de résultats :

Dépenses de Fonctionnement :

Libellé	BP 2019 <i>Crédits ouverts</i> <i>DM + RAR 2018</i>	CA 2019 Mandats émis 2019	Budget primitif 2020
011 Charges à caractère général	137 310.45	111 094.39	135 617.00
012 Charges du personnel	238 893.29	211 895.27	240 698.00
014 Atténuations de produits	250.00	247.00	250.00
65 Autres charges gestion cour.	54 715.01	50 922.05	56 737.01
66 Charges Financières	9 298.38	9 198.38	9 100.00
67 Charges exceptionnelles	2 100.00	1 678.62	2 100.00
023 Virement à la section d'investissement	346 059.43		292 224.12
042 Opération d'ordre entre section	46 239.82		46 239.82
TOTAL DES DEPENSES	834 866.38	385 035.61	782 965.95

Recettes de Fonctionnement :

Libellé	BP 2019 <i>Crédits ouverts (DM)</i>	CA 2019 Titres émis 2018	Budget primitif 2020
013 Atténuations de charges	1 000.00	594.83	1 000.00
70 Produits des services	48 400.00	53 134.74	43 995.00
73 Impôts et taxes	367 863.71	380 572.77	375 333.71
74 Dotations et participations	119 300.00	119 980.18	118 500.00
75 Autres produits gestion courante	72 000.00	71 549.08	72 000.00
77 Produits exceptionnels	5 560.00	10 529.54	5 550.86
042 Opération d'ordre entre section	43 531.82		43 531.82
R002 résultat reporté	177 210.85		123 054.56
TOTAL DES RECETTES	834 866.38	636 310.28	782 965.95

COMMUNE

Dépenses d'Investissement :

Libellé	BP 2019 Crédits ouverts (DM)	CA 2019 Mandats émis 2019	Budget primitif 2020 + RAR
204 subventions d'équipement versées	43 531.82	43 531.82	43 531.82
21 Immobilisations corpo	49 278.00	24 357.77	65 000.00
23 Immobilisations en cours	998 831.13	410 153.27	409 394.00
16 Remboursement d'emprunt	55 261.46	55 261.46	57 237.02
040 Opérat° d'ordre entre section	43 531.82		43 531.82
<i>Déficit d'investissement reporté du CA 2018</i>	66 026.58		
<i>Déficit d'investissement reporté du CA 2019</i>			273 812.86
<i>Reste à réaliser</i>			314 194.11
TOTAL DES DEPENSES	1 256 460.81	533 304.32	1 206 701.63

Recettes d'investissement :

Libellé	BP 2019 Crédits ouverts (DM)	CA 2019 Titres émis 2019	Budget primitif 2020
13 Subvention d'investissement	353 472.00	71 164.00	121 340.00
10 Dotations Fonds divers Réserves	10 733.96	12 154.47	70 392.50
16 Emprunts en euros	257 756.02	0.00	88 498.23
<i>1068 Affectation de résultat l'investissement 2018</i>	242 199.58	242 199.58	
<i>1068 Affectation de résultat l'investissement 2019</i>			305 430.96
021 Virement de la section de fonct.	346 059.43		292 224.12
040 Opérat° d'ordre entre section	46 239.82		46 239.82
Restes à réaliser			282 576.00
TOTAL DES RECETTES	1 256 460.81	325 518.05	1 206 701.63

Le budget est approuvé par 14 voix Pour et 1 Abstention.

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 **LOTISSEMENT « LES OREADES »**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-31, L. 2122-21 et L. 2343-1 et 2,

Vu le Code des communes et notamment les articles R. 241-1 à 4, R. 241-6 à 15, R 241-16 à 33,

Après avis de la commission des finances,

Ayant entendu l'exposé,

Le Conseil Municipal,

Délibérant sur le compte administratif 2018 du Lotissement « LES OREADES », établi par M. Ludovic BUISSON, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

APPROUVE à l'unanimité :

1 Excédent de fonctionnement de **108 107.21 Euros**

1 Déficit d'investissement de **206 246.83 Euros**

TAUX DES IMPOTS LOCAUX 2020

Comme chaque année, le Conseil Municipal examine les taux de la part communale des impôts locaux, comprenant la Taxe d'Habitation, la Taxe Foncière sur les propriétés bâties et la Taxe Foncière sur les propriétés non-bâties.

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE à l'unanimité de ne pas augmenter les taux des impôts locaux pour 2020.

DIT que :

- le Taux de la Taxe d'Habitation reste à 4.26 %,
 - la Taxe Foncière sur le Bâti reste à 9.79 %,
- et la Taxe Foncière sur le non-bâti reste à 35.62 %.

INSCRIT les recettes en découlant au budget communal pour 2020 ;

VERSEMENT DE LA SUBVENTION AU CCAS

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le versement d'une subvention de 4 000 € au CCAS.

Cette somme a été inscrite au Budget communal de l'exercice 2012, article 657362.

Après délibération, le Conseil Municipal

DECIDE à l'unanimité le versement de la subvention de 4 000 € au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) au titre de l'année 2012.

Les Crédits nécessaires sont inscrits au Budget primitif de l'exercice en cours article 657362.

TRAVAUX DU CENTRE CULTUREL ET DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire propose de valider les travaux supplémentaires suivants :

Lot 5 : Carrelage : Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider les travaux supplémentaires d'un montant de 7 625 € HT (réfection de la scène suite aux dégâts des eaux, carrelage du local de rangement des tables) présentés par l'Entreprise CHEVALIER.

Lot 4 : Plâtrerie peinture : Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider les travaux supplémentaires d'un montant de 22 175 € HT (dégâts des eaux, travaux modifiés, malfaçons...) présentés par l'Entreprise BEAU.

Lot 2 : Menuiserie : Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider les travaux supplémentaires d'un montant de 6 915 € HT (boîtes aux lettres, installation de placards équipés, escalier amovible, cornières, ...) présentés par l'Entreprise LAPENDRY.

Lot 7 : Plomberie chauffage : Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider les travaux supplémentaires d'un montant de 4 450 € HT (remplacement des conduits de chauffage suite aux dégâts des eaux) présentés par l'Entreprise CHARRIER.

Monsieur le Maire propose de valider l'ensemble des travaux supplémentaires pour un montant de 41 165 € HT dont la part liée aux dégâts des eaux sera prise en charge par les assurances.

Monsieur le Maire rappelle que l'estimatif des travaux subventionnables s'élève à 555 579 € HT et l'ensemble des lots à ce jour s'élève à 538 731 € HT.

Le maître d'œuvre établira lot par lot, le montant des travaux non réalisés qui viendront en déduction des travaux supplémentaires afin d'établir les avenants correspondants

Où cet exposé,
Le Conseil Municipal,
APPROUVE par 14 voix pour et 1 Abstention.

Centre Culturel - Tarifs 2020

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'il convient de prévoir la revalorisation des tarifs du Centre Culturel Municipal pour l'année 2020.

Après discussion, le Conseil Municipal,
L'exposé de son Président entendu, après en avoir délibéré,

DECIDE de revaloriser les tarifs actuels du CENTRE CULTUREL à savoir :

Pour les habitants de SAIL SOUS COUZAN

Location de tout le Centre : 220 Euros

Location de la Salle de Réunion + Cuisine + Hall : 120 Euros

Pour les personnes ne résidant pas à Sail Sous Couzan

Location de tout le Centre : 300 Euros

Location de la Salle de Réunion + Cuisine + Hall : 170 Euros

LE TARIFS des Associations de SAIL SOUS COUZAN RESTE à :

Les deux premières locations seront gratuites,

A partir de la 3^{ème} :

Location de tout le Centre : 100 Euros

Location de la Salle de Réunion + Cuisine + Hall : 50 Euros

DECIDE de maintenir un forfait chauffage de 50 € pour les particuliers et les associations.

Le tarif pour l'utilisation temporaire du Centre Culturel n'excédant pas 4 heures est de 20 €.

PRECISE QUE :

Les nouveaux tarifs entreront en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2020

La location comprend la mise à disposition de la grande salle, de la cuisine, du hall d'entrées.

Une caution de 600 euros (tarif 2020) est demandée lors de la réservation

Le nettoyage est à la charge du locataire, qui doit remettre les locaux en état de propreté (à défaut la caution sera conservée)

Le locataire s'engage à respecter les dispositions précitées et le règlement de location

Les enfants ne pourront utiliser les locaux du centre culturel que sous la responsabilité d'une personne majeure

ADOPTER par 14 Voix Pour 1 Contre

RENOUVELLEMENT DU BAIL COMMERCIAL DE L'HÔTEL RESTAURANT « LES SIRES DE SEMUR »

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une révision du loyer après les travaux de l'hôtel restaurant « Les Sires de Sémur » avait été validée en conseil du 22 décembre 2010 applicable à partir de l'année 2011.

Ce bail commercial a été conclu pour une durée de neuf années entières et se termine en septembre 2020.

Monsieur le Maire propose de renouveler ce bail commercial pour une durée identique, le loyer actuel dû par Mme et M. DELORME Jean-Luc Gérant est pour l'année 2020 d'un montant TTC de 1 344.50 €, il augmente chaque année, conformément à l'indice de référence des loyers.

Oui cet exposé, après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal

DEMANDE à Maître MARCOUX Caroline, de rédiger l'acte correspondant au renouvellement du Bail commercial.

AUTORISE à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer le bail à intervenir.

Ont signé au registre tous les membres présents,

CERTIFIE,

Fait à SAIL-SOUS-COUZAN, le 11 mars 2020

Le Maire,
Ludovic BUISSON

